

**DÉCISION SUR LE QUATORZIÈME RAPPORT DU
COMITÉ DES DIX SUR LA RÉFORME DES NATIONS UNIES**
Doc. Assembly/AU/10(XXIII)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** les décisions Ext/Assembly/AU/Dec.1 (IV), Assembly/AU/Dec.430 (XIX) et Assembly/AU/Dec.485 (XXI) et **PREND NOTE** du quatorzième rapport du Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies;
2. **PREND NOTE** du quatorzième rapport du Comité des dix chefs d'Etat et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies;
3. **PREND NOTE ÉGALEMENT** des développements récents dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies;
4. **PREND NOTE EN OUTRE** des réunions de haut niveau du Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement, en particulier, le Sommet du Comité des Dix tenu à Oyo, au Congo le 16 mai 2014;
5. **FÉLICITE** le Comité des Dix pour son engagement au plus haut niveau dans la prospection et la promotion de la Position africaine commune sur la réforme des Nations Unies et, tout en **RÉAFFIRMANT** son ferme attachement au consensus d'Ezuwilni et aux déclarations de Syrte contenant la Position africaine commune, **FAIT SIENNES** des conclusions de la réunion du Comité des Dix chefs d'État et de gouvernement tenue à Oyo;
6. **SALUE** les efforts déployés par les représentants permanentes des pays africains auprès de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et défendre les intérêts du continent dans le processus de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et **SOULIGNE** l'impérieuse nécessité de veiller à ce que l'intérêt de l'Afrique soit préservé et protégé en tout temps dans le cadre des négociations intergouvernementales en cours sur la réforme du Conseil de sécurité;
7. **RÉITÈRE** son appel pour que l'Afrique continue à parler d'une seule voix et de manière cohérente sur toutes les questions relatives à la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et les questions connexes;
8. **SALUE** les progrès et les développements enregistrés à ce jour dans la construction d'alliances, le dialogue et la participation d'autres groupes d'intérêt et les États membres dans le processus de réforme en faveur de la Position commune de l'Afrique et **ENCOURAGE** les représentants permanents des pays africains membres du Comité des Dix auprès de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre l'intensification des efforts en vue de construire des alliances en appui à la position africaine commune avec divers groupes d'intérêt engagés dans les négociations intergouvernementales et les progrès

enregistrés à ce jour, **SOULIGNE** la nécessité pour le Comité des Dix de redoubler sans cesse d'efforts dans la promotion, la prospection et la promotion de la Position africaine commune en vue d'atteindre les plus hauts niveaux politiques dans le but de recueillir et de galvaniser la volonté politique nécessaire à l'appui de celle-ci, et de continuer à organiser des réunions de haut niveau en marge du Sommet de l'Union africaine, en vue de renforcer les gains obtenus jusqu'aujourd'hui et de demander des conseils si nécessaire, dans la poursuite de son mandat;

9. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de continuer de faciliter les activités des représentants permanents des pays africains membres du Comité des Dix auprès de l'ONU dans les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et les consultations y relatives;
10. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de l'Union africaine de travailler avec le Comité des représentants permanents (COREP) pour inclure une ligne budgétaire dans le budget de la Commission pour l'exercice 2015 en vue de financer les activités du Comité des Dix sur le Fonds général;
11. **PRIE EN OUTRE** les États membres de l'Union africaine d'inclure la question de la réforme du Conseil de sécurité parmi les priorités de leur politique étrangère, tout en s'engageant avec les partenaires non-africains, en particulier, d'inclure dans leurs interventions devant l'Assemblée générale des Nations Unies la nécessité de corriger l'injustice historique dont souffre encore le continent jusqu'aujourd'hui;
12. **RAPPELLE** que le Comité des Dix reste saisi de la question jusqu'à ce que l'Afrique réalise ses objectifs sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, et prie le Comité de présenter un rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en janvier 2015.



2014

Decision on the Fourteenth Report of the Committee of Ten on Un Reforms Doc. Assembly/Au/10(Xxiii)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/182>

Downloaded from African Union Common Repository